



Nouméa, le 19 juin 2017

**Inspection Pédagogique
du 2nd degré**

VR/IP/IA
n° 3211/2017-00223

Affaire suivie par
Isabelle AMIOT
chargée de mission auprès de
l'IA-IPR en histoire et
géographie
référente académique
« Mémoire et citoyenneté »
déléguée trinôme académique
Bureau 105
Téléphone
(687) 26 62 20
Fax
(687) 26 62 07
Mél.
Isabelle.Amiot@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa

<http://www.ac-noumea.nc>

L'inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

à

Mesdames et Messieurs
les directeurs d'établissements privés sous contrat
s/c de Madame la directrice de la DDEC
s/c de Monsieur le directeur de l'ASEE
s/c de Monsieur le directeur de la FELP

Objet : Prix de l'éducation citoyenne et Prix du civisme pour la jeunesse

L'Association nationale des membres de l'Ordre national du mérite - section de la Nouvelle-Calédonie œuvre à valoriser des actions menées par les jeunes générations. À ce titre deux prix peuvent être décernés :

- Le prix de l'éducation citoyenne met en exergue la citoyenneté, le devoir de mémoire et l'attachement à l'histoire de la nation, l'esprit d'initiative et les capacités à prendre des responsabilités. Il récompense des actions à caractère pérenne et est décerné à titre individuel ou collectif : <http://www.education.gouv.fr/cid60738/le-prix-de-l-education-citoyenne.html>
- Le prix du civisme pour la jeunesse a pour objectif de valoriser le maintien et la défense des valeurs morales et humaines, bases de la vie en société. Il récompense des jeunes gens (filles et garçons) de moins de 18 ans qui ont fait preuve, par la grandeur de leur geste exemplaire, d'héroïsme, de courage ou de dévouement. Il peut être décerné à titre individuel ou collectif : <http://anmonm.com/ANMONM/Les-missions/Prix-du-civisme-pour-la-jeunesse>. En 2016 deux jeunes Calédoniens ont reçu cette distinction.

Je vous encourage vivement à repérer parmi les élèves de vos établissements, ceux qui pourraient se voir décerner l'un de ces prix.

Les équipes éducatives rédigent un dossier de candidature avec les nom et prénom du candidat, un résumé de ses actions remarquables. Des documents peuvent également être fournis (articles de journaux, photographies, etc.). Chaque établissement doit se limiter à trois candidatures. Vous trouverez en pièces jointes à ce dossier les dossiers de candidatures pour les deux prix.



2/2

Le dossier de chaque candidat sera transmis, par voie électronique, au président de la section de la Nouvelle-Calédonie de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du mérite, Monsieur Christian AIRAULT à l'adresse : airault@canl.nc.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à vous rapprocher de Monsieur Christian AIRAULT (par courrier : airault@canl.nc ou par téléphone : 25 96 10).

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour repérer les élèves méritants qui pourront se voir décerner l'un de ces prix qui sera un élément important de leur parcours civique et je vous en remercie par avance.

L'inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT